

Page: 1/8

Tel.: +49-40-88899-101

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit tesa 4316

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du

mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Emploi de la substance / de la

préparation

Ruban adhésif

· 1.3 Producteur/fournisseur :

tesa SF

Hugo-Kirchberg-Str. 1 D-22848 Norderstedt

Allemagne

· Service chargé des renseignements

tesa SE, Affaires réglementaires

SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Reception Headquarters

tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, 22848 Norderstedt, Germany

Phone: +49 40 88899 2667 (Mon.-Thurs. 07:00-18:00h, Fr. 07:00-15:00h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est considéré comme un article selon l'article 3 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon l'article 1 du

règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Pour les articlés, la fourniture d'uné fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire en vertu de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). La mise à disposition d'informations au format d'une fiche de données de sécurité se fait sur une

base volontaire.

Pictogrammes de danger néant
 Mention d'avertissement néant
 Mentions de danger néant

· 2.3 Autres dangers II est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique

(AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhyde.

Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués, qui peuvent entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de

l'analyse des eaux usées.

Le produit ne contient pas de composés halogénés organiquement liés (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds (somme inférieure à 100 ppm) et de

formaldéhyde.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description :** Support : papier

(suite page 2)



Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 1)

Imprégnation : copolymère butadiène/styrène

Adhésif : mélange de caoutchouc naturel et de résines d'hydrocarbures, chargé

d'oxyde de zinc et de silicate d'aluminium

· Composants contribuant aux

dangers:

néant

SVHC

Exempt de substances SVHC ou < 0,1

 Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du

contenu

sans objet

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

· après inhalation : néant

· après contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Rincer à l'eau chaude.

· après contact avec les yeux : néant · après ingestion : néant

· 4.2 Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

· Movens d'extinction: Adapter les mes

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant

de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut être libéré

Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont

pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· Autres indications néant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection

de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 3)



Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 2)

• 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

 Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage

commun: Non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage : néant

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

· Indications complémentaires : Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire : non nécessaire.
 Protection des mains : Non nécessaire.

• Matériau des gants L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles

que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent

être remplacés immédiatement.

· Temps de pénétration du matériau

des gants Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection

et respecté.

· Protection des yeux/du visage non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

• État physique solide • Couleur : beige

Odeur: presque inodore
Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 4)



Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 3)

	(suite de la page s
Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et interva	alle
d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
· Température d'inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité :	••
· Viscosité cinématique	Non applicable.
Viscosité cinématique	•
dynamique :	Non applicable.
Solubilité	
· l'eau :	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
· Pression de vapeur:	
Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	·
· Aspect: · Forme :	solide
Indications importantes pour la protection de la sante	
de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	e et
Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas spontanement inhammable. Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	Le produit n'est pas explosit.
solvants organiques	Residual solvent content in tape: much smaller than 0,1 weight-
solvants organiques	%
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	100,0 70
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physic	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant ,
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant ,
Gaz sous pression	néant ,
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant ,
Substances et mélanges autoréactifs	néant ,
Liquides pyrophoriques	néant ,
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	!
inflammables au contact de l'eau	néant



Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 4)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

Aucune réaction dangereuse connue
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

*Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

• Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)



Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :
 12.2 Persistance et dégradabilité
 12.3 Potentiel de bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques :
Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No

76/464 CEE:

Exempt de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, CrVI)

Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs)

conformément à la directive RoHS.

· Indications générales : Aucune pollution des eaux connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• **Recommandation :** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Energy recovery: The product can be applied to a suitable waste incineration plant for

mixed waste.

Energy recovery by incineration in an approved waste incineration plant. Consider the applicable regulations of the country, the State or local area. For larger amounts of waste: consult the authorities prior the disposal.

· Catalogue européen des déchets

15 01 02 emballages en matières plastiques

Information supplémentaire sur la

numéro des déchets:

Le numéro de code de déchet indiqué ci-dessus ne constitue donc qu'une

recommandation possible.

L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord

avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

· Emballages non nettoyés : Void

• **Recommandation :** Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

Les emballages vides peuvent être éliminés par DSD / Green Dot.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 7)



Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 6)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : évite

· Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur

les produits dangereux) annexe II: néant

· Indications sur les restrictions de

travail: néant

· Règlement en cas d'incident : néant

(suite page 8)



Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.04.2023 Numéro de version 38 (remplace la version 37) Révision: 24.04.2023

Nom du produit tesa 4316

(suite de la page 7)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit (ce groupe de produits) n'est pas une substance dangereuse au sens du GefStoffV actuellement en vigueur. Cette fiche de données de sécurité n'est donc pas soumise à la gestion automatique des modifications conformément au GefStoffV § 6 alinéa 1.

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche

technique:

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs

· Contact:

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0

· Date de la version précédente:

05.05.2021

· Numéro de la version précédente:

37

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR